

PARLEMENT
BRUXELLOIS

REÇU LE 25 FEV. 2025

INTERPELLATION DE M. MOHAMED OURIAGHLI, Député du groupe socialiste

À **M. ALAIN MARON**, MEMBRE DU COLLÈGE DE LA **COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF)**, CHARGÉ DE L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

Concernant « **La problématique des jeunes dits « en errance »** »

Monsieur le Ministre,

Les jeunes dits « en errance », confrontés à de multiples difficultés et à un décrochage total, comptent parmi les plus vulnérables de notre société. Leur situation recouvre divers enjeux tels que l'itinérance, la précarité, l'exclusion sociale et les défis liés à l'insertion socio-professionnelle. Souvent sans domicile fixe, ils évoluent dans une grande précarité, rendant leur recensement difficile. Leur mobilité, leur méfiance envers les structures d'aide et leur présence dans des squats ou sous l'influence de substances les rendent d'autant plus invisibles. Beaucoup circulent entre différentes villes européennes comme Bruxelles, et leur errance résulte de facteurs tels que les ruptures familiales, les difficultés économiques, les troubles de santé mentale ou encore des parcours migratoires chaotiques.

Le délégué général aux droits de l'enfant, Soulaÿman Laqdim, a récemment alerté sur le sort de quelque 3.500 mineurs non-accompagnés exposés aux réseaux criminels et à la prostitution. Le phénomène s'aggrave, touchant un nombre croissant d'enfants de moins de 12 ans et une augmentation marquée du nombre de filles (22% en 2024 contre 5% il y a 15 ans). Ces jeunes, livrés à eux-mêmes, sont fréquemment victimes d'exploitation sexuelle, de travail clandestin ou enrôlés dans le trafic de stupéfiants par des réseaux criminels.

Cette problématique requiert une attention accrue des pouvoirs publics, comme l'ont souligné les auditions menées en 2021 par la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives de notre Parlement. Ces travaux ont mis en lumière les nombreuses ruptures institutionnelles et familiales qui jalonnent le parcours de ces jeunes, ainsi que leurs difficultés d'accès aux services d'aide et aux structures d'hébergement adaptées. Les acteurs de terrain insistent sur l'urgence de renforcer la prévention du sans-abrisme chez les jeunes et de garantir un accompagnement global et interdisciplinaire. Plusieurs initiatives locales, telles que le projet Stepforward du Samusocial

ou les maisons d'accueil comme @Home 18-24, ont prouvé l'efficacité d'un suivi intensif et individualisé. Pourtant, malgré ces dispositifs, de nombreux jeunes restent en situation de grande précarité, faute de solutions durables en matière de logement, d'insertion socio-professionnelle et de santé mentale. Ce problème est exacerbé par le manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir et la pénurie de places dans les structures d'accueil.

Le colloque « *Jeunes en errance, quels outils intersectoriels ?* » du 3 février 2023, organisé par la Haute École Lucia De Brouckère, a aussi mis en exergue plusieurs enjeux cruciaux. L'un des constats majeurs concerne la transition à la majorité des jeunes issus des institutions de l'Aide à la jeunesse. L'absence d'un cadre structurant entre la protection de l'enfance et les dispositifs d'aide aux adultes entraîne une désaffiliation brutale, aggravant le risque d'errance. Par ailleurs, l'importance de l'estime de soi dans l'intégration sociale et professionnelle des jeunes a été soulignée comme un facteur clé dans les dispositifs d'accompagnement.

Les discussions ont également révélé que la législation actuelle ne permet pas toujours une réponse rapide et adaptée aux situations de danger. La distinction entre mineur en danger, mineur délinquant et mineur souffrant de troubles mentaux entraîne des réponses fragmentées qui ne tiennent pas compte de la complexité des parcours individuels. Enfin, le dispositif « En Terre-1-Connue », présenté lors du colloque, illustre un modèle de prise en charge intersectorielle pour les jeunes dits « incasables », à la croisée des secteurs de l'Aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap.

Monsieur le Ministre, voici mes questions :

- Concernant la mise en œuvre des recommandations du Parlement francophone bruxellois, quelles actions concrètes ont été entreprises à la suite du rapport parlementaire sur les jeunes en errance ?
- Quel soutien financier la COCOF a-t-elle alloué en 2024 aux structures spécialisées dans l'accompagnement des jeunes en errance, en particulier celles adoptant une approche bas-seuil ?
- Quel bilan pouvez-vous dresser des projets innovants tels que Stepforward ou les maisons d'accueil dédiées aux jeunes en errance ? Des avancées ont-elles été réalisées en matière de création de places en hébergement durable et d'amélioration de l'accès aux services de santé mentale ? Quels (autres) leviers le Collège peut-il actionner pour lutter contre le sans-abrisme des jeunes ?
- En matière de prévention, la COCOF a-t-elle mis en place des initiatives pour mieux accompagner la transition des jeunes majeurs issus de l'Aide à la jeunesse, afin d'éviter les ruptures brutales à 18

ans, comme le propose le projet « Tam-Tam Avenir » ? Existe-t-il une réflexion sur l'adaptation des services afin de mieux intégrer l'estime de soi et le suivi psychosocial dans l'accompagnement des jeunes en errance, comme le suggèrent les programmes « Grandir Ensemble » et « En Terre-1-Connue » ?

- Pour les jeunes dits « incasables » ou « à la croisée des secteurs », c'est-à-dire ceux qui ne trouvent pas leur place au sein des dispositifs d'Aide à la jeunesse, du handicap et/ou de la santé mentale : des protocoles de collaboration entre opérateurs, voire des accords de coopération entre entités, ont-ils été mis en place ? Dans la négative, envisagez-vous de plaider en ce sens ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed Ouriaghli
Député